

# Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

(Arrêté du 16 Juillet 2019 et Norme NF X 46-020 : Août 2017)



**SOCOTEC**



## Bien concerné

41 Avenue Charles Peguy - Logement 2 - R+1 - ESC C2  
77000 MELUN

## Propriétaire

HABITAT 77-OPH DE SEINE ET MARNE  
10 AVENUE CHARLES PEGUY  
77000 MELUN

## Donneur d'ordre

HABITAT 77-OPH DE SEINE ET MARNE  
10 AVENUE CHARLES PEGUY  
77000 MELUN

## CONCLUSION DU RAPPORT :

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, **il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.**

**Date du rapport :** 09/03/2020

**Date de visite :** 26/02/2020

**Fait à :** VILLEPINTE

**Référence du dossier :** Diffus OPH77

**Référence du rapport :**

13LC20102 09/03/2020 - 10:52

**Nombre de prélèvements :** 9

**Auteur du rapport :** Alain LEITE LOPES

**Fonction :** Opérateur de repérage

**Certificat de compétence :** n° CPDI4715

**Délivré par :** ICERT

**Contrat d'assurance :**

AXA France  
313 Terrasses de l'Arche  
92727 NANTERRE CEDEX

Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication in extenso.

## SOMMAIRE

<b>I. PROGRAMME ET PERIMETRE DU REPERAGE</b> .....	<b>3</b>
1. PROGRAMME DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE.....	3
2. PERIMETRE DU REPERAGE.....	4
<b>II. CONCLUSIONS</b> .....	<b>5</b>
<b>III. OBJET DE LA MISSION</b> .....	<b>5</b>
1. DESCRIPTION PRECISE DE L'IMMEUBLE .....	6
2. PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES .....	6
<b>IV. DEROULEMENT DE LA MISSION</b> .....	<b>6</b>
1. PRESTATIONS REALISEES.....	6
2. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE .....	6
3. PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE .....	7
4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE.....	7
<b>V. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE</b> .....	<b>9</b>
1. MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE.....	9
2. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE .....	9
<b>VI. OBLIGATIONS CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT</b> .....	<b>11</b>
<b>ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION</b> .....	<b>12</b>
<b>ANNEXE 2 - PV ANALYSES</b> .....	<b>14</b>
<b>ANNEXE 3 - AUTRES DOCUMENTS</b> .....	<b>16</b>
<b>ANNEXE 4 - CERTIFICAT DE COMPÉTENCES</b> .....	<b>17</b>
<b>ANNEXE 5 - ATTESTATION D'ASSURANCE</b> .....	<b>18</b>
<b>ANNEXE 6 - PLANS / CROQUIS</b> .....	<b>20</b>

# I. PROGRAMME ET PERIMETRE DU REPERAGE

## 1. PROGRAMME DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE

HABITAT 77 - oph de seine et marne		PAGE N° 1
<b>NOM ET ADRESSE DE L'EXPÉDITEUR</b> HABITAT 77 - oph de seine et marne ANT. MELUN PORTE BRIE 10 AVENUE CHARLES PEGUY CS 90074 77002 MELUN CEDEX Tél : 01 64 14 11 11 Siret : 27770001900015		<b>BON DE TRAVAUX</b> 2020 3835  SOCOTEC DIAG (EXPERT HABITAT)  33 BIS BOULEVARD GAMBETTA 3EME ETAGE 78300 POISSY  Téléphone 0321734144
<b>Réf. fournisseur</b> F / 5149 <b>Marché n°</b> 2017 4473 1 <b>Provenance</b> <b>Objet</b> HONORAIRES	<b>SERVICE</b> SCE MELUN PORTE BRIE <b>ÉMETTEUR</b> BLEDE CYNTHIA	
<b>LOCALISATION</b> <b>Programme</b> 13 MELUN - MONTAIGU <b>Tranche</b> 3 <b>Ensemble</b> U000 <b>Escalier</b> C2 <b>Étage</b> 01 <b>Logement</b> 2 <b>Module</b> 13LC20102 <b>Retrait des clés</b> CHEZ LE GARDIEN	<b>ADRESSE</b> 41 AVENUE CH. PEGUY 77000 MELUN	

<b>DÉLAI D'EXÉCUTION</b> 4 JOURS	<b>PÉRIODE DU</b> 24-02-2020 <b>AU</b> 27-02-2020
----------------------------------	---

ARTICLE	DÉSIGNATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE H.T.	TOTAL H.T.
AMI45	REPERAGE AMIANTE AVANT TRAVAUX - TVX D'ENTRETIENS OU RÉPARATIONS ENTRE 1 A	1,00	5,27	5,27
AMI73	ANALYSE EN LABORATOIRE - ANALYSE MET ANALYSE DE 1 A 10 PRELEVEMENTS ISSUS BLANCHIMENT COMPLET SOLS, BLANCHIMENT PEINTURE PLAFONDS, MURS CUISINE SALLE DE BAIN WC CONTACTER GARDIEN 06 86 40 82	8,00	50,58	404,64
<b>TOTAL H.T.</b>				409,91
<b>H.T. ACTUALISE</b>				
<b>COEFFICIENT REGIONAL</b>				
<b>RABAIS</b>				
<b>TOTAL H.T.</b>				
<b>T.V.A.</b>	20,00 %			81,98
<b>TOTAL T.T.C.</b>				491,89

AFFECTATION BUDGÉTAIRE		CODES STRUCTURE ET SCHÉMA : TECHNI		MONTANT T.T.C.
CODE BUDGET	RUBRIQUE	INSTANCES	LIBELLÉ DU POSTE BUDGÉTAIRE	
1 HONAMIA	A760	AME2	ME2 HONORAIRES DIAG AMIANTE	491,89

AFFECTATION ANALYTIQUE		MONTANT T.T.C.	
CODE BUDGET	RÉFÉRENCES PATRIMOINE	RÉFÉRENCES OCCUPANT	
1 HONAMIA	13 3 U000 C2 13LC20102	L 3807	491,89

Voir en page 2 la suite du BON DE TRAVAUX 2020 3835

ORIGINAL À CONSERVER PAR LE DESTINATAIRE

<b>HABITAT 77 - oph de seine et marne</b>		PAGE N° 2
	<b>BON DE TRAVAUX</b>	2020 3835

	<b>Édité le</b> 24-02-2020
Le Service Émetteur	

<b>ACCUSÉ DE RÉCEPTION À RETOURNER AU RESPONSABLE D' ANTENNE DÈS LA FIN DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX</b>			
JE SOUSSIGNÉ ONT BIEN ÉTÉ EFFECTUÉES PAR L'ENTREPRISE		CERTIFIE QUE LES RÉPARATIONS FAISANT L'OBJET DU B.T. 2020 3835 LE	
HEURE D'ARRIVÉE :	SIGNATURE DU LOCATAIRE	SIGNATURE DU REPRÉSENTANT	POUR L'ENTREPRISE
HEURE DE DÉPART :			

ORIGINAL À CONSERVER PAR LE DESTINATAIRE

## 2. PERIMETRE DU REPERAGE

Pièces concernées	Travaux	Ouvrages ou composants de la construction	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Remarques particulières
	Selon BT			

## II. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, **il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.**

Pièce et Etage	Ouvrage ou composant de la construction	Localisation	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Identification	Justification
Entrée - R+1	Autres	Sol	Dalle de sol	P001	RESULTAT ANALYSE
Chambre 1 - R+1	Autres	Sol	Dalle de sol	P001	ZPSO
Chambre 2 - R+1	Autres	Sol	Dalle de sol	P001	ZPSO
Chambre 3 - R+1	Autres	Sol	Dalle de sol	P001	ZPSO
Couloir - R+1	Autres	Sol	Dalle de sol	P001	ZPSO
Débarras - R+1	Autres	Sol	Dalle de sol	P001	ZPSO
Séjour - R+1	Autres	Sol	Dalle de sol	P001	ZPSO

JP : Jugement Personnel, ZPSO : Zone présentant des similitudes d'Ouvrage, Fr : Fraction définie par le laboratoire, se référer aux PV d'analyse

## III. OBJET DE LA MISSION

Le présent rapport est destiné à constituer le rapport de **repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis.**

La mission confiée par le donneur d'ordre à SOCOTEC est réalisée dans le respect de l'arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis et le présent rapport comporte :

1. L'identification de la mission de repérage (repérage amiante avant travaux) et son périmètre (programme détaillé des travaux projetés par le donneur d'ordre) ;
2. L'identification complète de l'immeuble concerné : dénomination, adresse complète, date du permis de construire ou, le cas échéant, date de construction, fonction principale du bâtiment (exemple : habitation, bureaux) et tout autre renseignement permettant d'identifier avec certitude le bâtiment concerné ;
3. Le programme et le périmètre de repérage définis par l'opérateur de repérage ;
4. L'identification complète des différents intervenants et parties prenantes (opérateur ayant réalisé le repérage, propriétaire de l'immeuble bâti et commanditaire de la mission de repérage si celui-ci n'est pas le propriétaire) ;
5. La ou le(s) date(s) d'exécution du repérage et la date de signature du rapport de repérage ;
6. Le cas échéant, les dates, références et principales conclusions des rapports précédemment réalisés ;
7. La liste et la localisation des matériaux et produits repérés mentionnant pour chacun d'eux la présence ou l'absence d'amiante et le ou les critères ayant permis de conclure et, en cas de conclusion de présence d'amiante, l'estimation de la quantité ;
8. L'identification de l'opérateur ayant réalisé le repérage ;
9. L'obligation faite au propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage de conservation et de transmission de ce rapport, conformément aux exigences de l'article 11 ;
10. En annexes : plan et croquis de l'immeuble bâti avec localisation des sondages faisant suite à des investigations approfondies ou à l'utilisation d'outil de mesure, des prélèvements d'échantillon et des matériaux et produits contenant de l'amiante identifiés ; rapports d'essais de laboratoire ; copie du certificat de compétence.

Le repérage est basé sur les composants de l'annexe I de l'arrêté du 16 Juillet 2019 et de l'annexe A1 de la norme NF X 46-020 : Aout 2017.

*Rappel réglementaire :*

- L.4412-2 du code du travail et les textes qui lui sont liés
- Décret n°2017-899 du 9 Mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations

- Arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations
- Norme NF X 46-020 : version Aout 2017

Sauf indication contraire dans la suite du rapport, la recherche n'a pas porté sur les ouvrages suivants : voiries, réseaux enterrés, étanchéité des réseaux enterrés.

## 1. DESCRIPTION PRECISE DE L'IMMEUBLE

Activité principale de l'immeuble : LOGEMENTS COLLECTIFS

Date de construction / PC : Date du permis de construire non connue

## 2. PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES

Niveau	Local	Concernée
R+1	Entrée	Concerné
R+1	Chambre 3	Concerné
R+1	Cuisine	Concerné
R+1	Salle d'eau	Concerné
R+1	Buanderie	Concerné
R+1	Chambre 1	Concerné
R+1	Séjour	Concerné
R+1	Couloir	Concerné
R+1	Chambre 2	Concerné
R+1	Débarras	Concerné
R+1	WC	Concerné
R+1	Gaine technique	Concerné

## IV. DEROULEMENT DE LA MISSION

### 1. PRESTATIONS REALISEES

- Entretien préalable et recueil des informations relatives à l'immeuble.
- Visite de l'immeuble pour inspection visuelle des composants susceptibles de contenir de l'amiante concernés. Cette étape est suivie d'investigations approfondies et de sondages selon nécessité.
- Prélèvement d'échantillons de matière et analyse des échantillons par un laboratoire accrédité sous-traitant de SOCOTEC  
**Laboratoire(s) d'analyse :** ITGA 3 RUE ARMAND HERPIN LACROIX - CS 46537 35065 RENNES CEDEX
- Enregistrement des données sur les produits et matériaux repérés.
- Rédaction du présent rapport, des annexes, croquis.

### 2. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Le repérage amiante avant travaux, contient les informations sur la présence d'amiante dans les matériaux et produits du bâtiment afin d'informer les intervenants réalisant des activités ou interventions sur des matériaux et/ou équipements susceptibles de libérer des fibres d'amiante selon la liste citée dans le cadre I. 2.

Il consiste à identifier et localiser, par inspections visuelles et investigations approfondies pouvant être destructives, l'ensemble des matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec les locaux et les zones de l'immeuble objet des travaux.

Lorsque l'absence de marquages spécifiques ou de documents ne permet pas à l'opérateur de repérage d'attester de la présence ou de l'absence d'amiante dans les matériaux et produits, des prélèvements seront effectués afin de déterminer par analyse la présence ou non d'amiante.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



### 3. PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE

Accompagnateur(s) : NEANT

### 4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE

#### Parties non visitées

Pièce et étage	Justification
NEANT	

#### Eléments non inspectés et justification

PIECE ET ETAGE	REPERAGE	MATERIAUX OU PRODUITS	JUSTIFICATION
NEANT			

### Éléments à sonder ou à analyser non présents :

Aucun

### Autres informations sur le déroulement de la mission

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

Commentaire :

Occupation des locaux : Vacant

[RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES COMMUNIQUEES A SOCOTEC DANS LE CADRE DE LA PRESENTE MISSION](#)

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	Néant
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	
Éléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	



## V. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

Les tableaux suivants décrivent les résultats du repérage classés par localisation.

Successivement sont présentés :

- > Les composants contenant de l'amiante (§ 5.1),
- > Les composants repérés sans amiante (§5.2)

Quelle que soit la situation et sans préjudice des autres dispositions réglementaires applicables, le propriétaire est tenu d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux ou produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

En colonne « Identification », figurent les numéros d'identification du composant et/ou du prélèvement : ceux-ci sont repris sur le(s) PV d'analyse, sur le(s) plan(s) et sur les planches de photos.

### 1. MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

Pièce et Etage	Ouvrage ou composant de la construction	Localisation	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Identification	Justification
Entrée - R+1	Autres	Sol	Dalle de sol	P001	RESULTAT ANALYSE
Chambre 1 - R+1	Autres	Sol	Dalle de sol	P001	ZPSO
Chambre 2 - R+1	Autres	Sol	Dalle de sol	P001	ZPSO
Chambre 3 - R+1	Autres	Sol	Dalle de sol	P001	ZPSO
Couloir - R+1	Autres	Sol	Dalle de sol	P001	ZPSO
Débarras - R+1	Autres	Sol	Dalle de sol	P001	ZPSO
Séjour - R+1	Autres	Sol	Dalle de sol	P001	ZPSO

JP : Jugement Personnel, ZPSO : Zone présentant des similitudes d'Ouvrage, Fr : Fraction définie par le laboratoire, se référer aux PV d'analyse

### QUANTITATIF DES ELEMENTS AMIANTES

Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants	Unité de mesure	Quantité	Poids (t / U)	Poids total estimé
NEANT					

### 2. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE

Pièce et Etage	Ouvrage ou composant de la construction	Localisation	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Identification	Justification
Salle d'eau - R+1	Autres	Sol	Carrelage	P002 (Fr1)	RESULTAT ANALYSE
Salle d'eau - R+1	Autres	Sol	Carrelage	P002 (Fr2)	RESULTAT ANALYSE
Cuisine - R+1	Autres	Sol	Carrelage	P002 (Fr2)	ZPSO
Cuisine - R+1	Autres	Sol	Carrelage	P002 (Fr1)	ZPSO
WC - R+1	Autres	Sol	Carrelage	P002 (Fr1)	ZPSO
WC - R+1	Autres	Sol	Carrelage	P002 (Fr2)	ZPSO
Buanderie - R+1	Autres	Sol	Revêtement souple	P003	RESULTAT ANALYSE

Pièce et Etage	Ouvrage ou composant de la construction	Localisation	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Identification	Justification
Cuisine - R+1	Autres	Plafond	Enduit / Peinture béton	P004	RESULTAT ANALYSE
Buanderie - R+1	Autres	Plafond	Enduit / Peinture béton	P004	ZPSO
Salle d'eau - R+1	Autres	Plafond	Enduit / Peinture béton	P004	ZPSO
WC - R+1	Autres	Plafond	Enduit / Peinture béton	P004	ZPSO
Débarras - R+1	Autres	Plafond	Enduit / Peinture béton	P005	RESULTAT ANALYSE
Chambre 1 - R+1	Autres	Plafond	Enduit / Peinture béton	P005	ZPSO
Chambre 2 - R+1	Autres	Plafond	Enduit / Peinture béton	P005	ZPSO
Chambre 3 - R+1	Autres	Plafond	Enduit / Peinture béton	P005	ZPSO
Couloir - R+1	Autres	Plafond	Enduit / Peinture béton	P005	ZPSO
Séjour - R+1	Autres	Plafond	Enduit / Peinture béton	P005	ZPSO
Cuisine - R+1	Autres	Mur A	Béton	P006	RESULTAT ANALYSE
Buanderie - R+1	Autres	Mur B, Mur C	Béton	P006	ZPSO
Cuisine - R+1	Autres	Mur B	Béton	P006	ZPSO
Salle d'eau - R+1	Autres	Mur E	Béton	P006	ZPSO
Cuisine - R+1	Autres	Mur D	Enduit	P007	RESULTAT ANALYSE
Salle d'eau - R+1	Autres	Mur F, Mur G	Enduit	P007	ZPSO
WC - R+1	Autres	Mur A, Mur C, Mur D	Enduit	P007	ZPSO
WC - R+1	Autres	Mur B	Enduit / Peinture	P008	RESULTAT ANALYSE
Buanderie - R+1	Autres	Mur A, Mur D	Enduit / Peinture	P008	ZPSO
Cuisine - R+1	Autres	Mur C	Enduit / Peinture	P008	ZPSO
Salle d'eau - R+1	Autres	Mur A, Mur B, Mur C, Mur D	Enduit / Peinture	P008	ZPSO
WC - R+1	Autres	Colonnes de chutes	Conduit Metal	P009	RESULTAT ANALYSE
Salle d'eau - R+1	Autres	Colonnes de chutes	Conduit Metal	P009	ZPSO
WC - R+1	Autres	Mur B	Plinthes	P010	RESULTAT ANALYSE
WC - R+1	Autres	Mur A, Mur C, Mur D	Plinthes	P010	ZPSO

JP : Jugement Personnel, ZPSO : Zone présentant des similitudes d'Ouvrage, Fr : Fraction définie par le laboratoire, se référer aux PV d'analyse

## VI. OBLIGATIONS CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT

Lorsque le présent rapport est suivi de travaux, le propriétaire doit effectuer après enlèvement ou confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste A ou de la liste B situés à l'intérieur des bâtiments occupés ou fréquentés, les interventions suivantes :

- Examen visuel des ouvrages par une personne certifiée,
- Mesures d'empoussièrément par un organisme accrédité par le COFRAC.

Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé, par une personne certifiée, à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux dans un délai maximal de trois ans.

Ces interventions sont rendues obligatoires par l'article R.1334-29-3 du code de la santé Publique.

## ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION

**Identification : P001**

**Pièce et étage : Entrée R+1**

**Localisation : Sol**

**Parties d'ouvrages ou de composants : Autres (Dalle de sol)**

**Descriptif Laboratoire : Dalle dure cassante grise + colle bitumineuse noire avec poussières non séparable + ragréage beige en vrac non séparable**

**Résultat (justification) : Amiante détecté (RESULTAT ANALYSE)**



**Identification : P002 (Fr1)**

**Pièce et étage : Salle d'eau R+1**

**Localisation : Sol**

**Parties d'ouvrages ou de composants : Autres (Carrelage)**

**Descriptif Laboratoire : Carrelage**

**Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)**



**Identification : P002 (Fr2)**

**Pièce et étage : Salle d'eau R+1**

**Localisation : Sol**

**Parties d'ouvrages ou de composants : Autres (Carrelage)**

**Descriptif Laboratoire : Colle grise hétérogène avec poussières**

**Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)**



**Identification : P003**

**Pièce et étage : Buanderie R+1**

**Localisation : Sol**

**Parties d'ouvrages ou de composants : Autres (Revêtement souple)**

**Descriptif Laboratoire : Revêtement souple marron avec poussières + matériau plâtreux blanc en vrac non séparable**

**Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)**



**Identification : P004**

**Pièce et étage : Cuisine R+1**

**Localisation : Plafond**

**Parties d'ouvrages ou de composants : Autres (Enduit / Peinture béton)**

**Descriptif Laboratoire : Peintures multiples non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac avec poussières**

**Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)**



**Identification : P005**

**Pièce et étage : Débarras R+1**

**Localisation : Plafond**

**Parties d'ouvrages ou de composants : Autres (Enduit / Peinture béton)**

**Descriptif Laboratoire : Peintures multiples non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac avec poussières**

**Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)**



Identification : P006


Pièce et étage : Cuisine R+1

Localisation : Mur A

Parties d'ouvrages ou de composants : Autres (Béton)

Descriptif Laboratoire : Peintures multiples non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac avec poussières

Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)



Identification : P007


Pièce et étage : Cuisine R+1

Localisation : Mur D

Parties d'ouvrages ou de composants : Autres (Enduit)

Descriptif Laboratoire : Peintures multiples non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac avec poussières

Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)



Identification : P008


Pièce et étage : WC R+1

Localisation : Mur B

Parties d'ouvrages ou de composants : Autres (Enduit / Peinture)

Descriptif Laboratoire : Peintures multiples non séparable + enduit gris en vrac avec poussières

Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)



Identification : P009


Pièce et étage : WC R+1

Localisation : Colonnes de chutes

Parties d'ouvrages ou de composants : Autres (Conduit Metal)

Descriptif Laboratoire :

Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)



Identification : P010

Pièce et étage : WC R+1

Localisation : Mur B

Parties d'ouvrages ou de composants : Autres (Plinthes)

Descriptif Laboratoire : Carrelage + colle beige avec poussières non séparable + couche marron en vrac non séparable

Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)



# ANNEXE 2 - PV ANALYSES



Parc scientifique Haute Borne - Park Plaza II bât D - 31 Av de l'Harmonie  
 59650 VILLENEUVE D'ASCQ  
 Tél : 03 20 86 20 72  
 Fax : 03 20 87 99 78  
 www.itga.fr

Accréditation n° I-5971



Liste des sites et portées disponibles sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

## RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0720-19867 EN DATE DU 06/03/2020 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

*Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.  
Les informations fournies par le client sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.*

Client : SOCOTEC DIAGNOSTIC - AGENCE VILLEPINTE 22 Avenue des Nations 93420 VILLEPINTE	Réf. Commande ITGA : IT0720-19867 Réf. Commande Client : 13LC20102-01
--	--

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 02/03/2020

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- ou
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
  - Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
    - (1)- Traitement mécanique en milieu aqueux (méthode interne : IT085)
    - (2)- Traitement mécanique en milieu aqueux (méthode interne : IT453)
    - (3)- Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT286)

Technique(s) : - Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques

Analytique(s) : La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.  
 ou  
 - Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique  
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
Réf dossier client : 13LC20102-01 - 41 Avenue Charles Peguy - Logement 2 - R+1 - ESC C2 77000 MELUN Réf échantillon client : 13LC20102P001 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Entrée Sol Dalle de sol	META (3)	1	06/03/2020	Résultat : Présence de fibres d'amiante / Chrysotile
Réf dossier client : 13LC20102-01 - 41 Avenue Charles Peguy - Logement 2 - R+1 - ESC C2 77000 MELUN Réf échantillon client : 13LC20102P002 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Salle d'eau Sol Carrelage	META (1)	1	06/03/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 13LC20102-01 - 41 Avenue Charles Peguy - Logement 2 - R+1 - ESC C2 77000 MELUN Réf échantillon client : 13LC20102P003 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Buanderie Sol Revêtement souple	META (1)	1	06/03/2020	Amiante non détecté / -

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 09

Page 1/2

**RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0720-19867 EN DATE DU 06/03/2020**  
**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)**

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiant
Réf dossier client : 13LC20102--01 - 41 Avenue Charles Peguy - Logement 2 - R+1 - ESC C2 77000 MELUN Réf échantillon client : 13LC20102P004 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Cuisine Plafond Enduit Peinture béton				Réf échantillon ITGA : IT072003-649 Description ITGA : Peintures multiples / Enduit plâtreux blanc en vrac avec poussières
<sup>1</sup> Peintures multiples non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac avec poussières	META (1)	1	06/03/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 13LC20102--01 - 41 Avenue Charles Peguy - Logement 2 - R+1 - ESC C2 77000 MELUN Réf échantillon client : 13LC20102P005 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Débarras Plafond Enduit Peinture béton				Réf échantillon ITGA : IT072003-650 Description ITGA : Peintures multiples / Enduit plâtreux blanc en vrac avec poussières
<sup>1</sup> Peintures multiples non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac avec poussières	META (1)	1	06/03/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 13LC20102--01 - 41 Avenue Charles Peguy - Logement 2 - R+1 - ESC C2 77000 MELUN Réf échantillon client : 13LC20102P006 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Cuisine Mur A Béton				Réf échantillon ITGA : IT072003-651 Description ITGA : Peintures multiples / Enduit plâtreux blanc en vrac avec poussières
<sup>1</sup> Peintures multiples non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac avec poussières	META (1)	1	06/03/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 13LC20102--01 - 41 Avenue Charles Peguy - Logement 2 - R+1 - ESC C2 77000 MELUN Réf échantillon client : 13LC20102P007 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Cuisine Mur D Enduit				Réf échantillon ITGA : IT072003-652 Description ITGA : Peintures multiples / Enduit plâtreux blanc en vrac avec poussières
<sup>1</sup> Peintures multiples non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac avec poussières	META (1)	1	06/03/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 13LC20102--01 - 41 Avenue Charles Peguy - Logement 2 - R+1 - ESC C2 77000 MELUN Réf échantillon client : 13LC20102P008 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / WC Mur B Enduit Peinture				Réf échantillon ITGA : IT072003-653 Description ITGA : Peintures multiples / Enduit gris en vrac avec poussières
<sup>1</sup> Peintures multiples non séparable + enduit gris en vrac avec poussières	META (1)	1	06/03/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 13LC20102--01 - 41 Avenue Charles Peguy - Logement 2 - R+1 - ESC C2 77000 MELUN Réf échantillon client : 13LC20102P010 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / WC Mur B Plinthes				Réf échantillon ITGA : IT072003-654 Description ITGA : Carrelage / Colle beige avec poussières / Couche marron en vrac
<sup>1</sup> Carrelage + colle beige avec poussières non séparable + couche marron en vrac non séparable	META (1)	1	06/03/2020	Amiante non détecté / -

Validé par : **Thomas OBEIN - Analyste**



La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 09

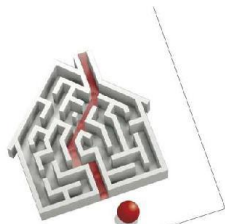
Page 2/2

## ANNEXE 3 - AUTRES DOCUMENTS

Aucun document disponible



# ANNEXE 4 - CERTIFICAT DE COMPÉTENCES



## Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI4715 Version 001


Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

**Monsieur LEITE LOPES Alain**

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

<b>Amiante sans mention</b>	<b>Amiante Sans Mention*</b> Date d'effet : 17/01/2018 - Date d'expiration : 23/08/2022
<b>Gaz</b>	<b>Etat de l'installation intérieure gaz</b> Date d'effet : 17/01/2018 - Date d'expiration : 21/06/2022
<b>Plomb</b>	<b>Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb</b> Date d'effet : 17/01/2018 - Date d'expiration : 21/06/2022

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.  
Edité à Saint-Grégoire, le 15/01/2018.



\* Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention.

\*\*Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répertoriés aux catégories 1 à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels. Missions de repérage des matériaux et produits de la liste C. Les examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'inhalation par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant du formaldéhyde, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de fermes dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'estimation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.

**I.Cert**  
Institut de Certification

Certification de personnes  
Diagnostiqueur  
Portée disponible sur [www.icert.fr](http://www.icert.fr)

Parc EDONIA - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 Saint-Grégoire

**cofrac**  
ACCREDITATION  
N° 4-0522  
POSTE  
CERTIFICATION PERSONNELLE  
DE PERSONNES [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

CPE DI DR 11 rev13

# ANNEXE 5 - ATTESTATION D'ASSURANCE

Votre Assurance  
▶ RC PRESTATAIRES



Assurance et Banque

ATTESTATION

SOCOTEC DIAGNOSTIC  
21 ROUTE D'ALBERT  
62450 AVESNES LES BAPAUME

COURTIER  
**VD ASSOCIES**  
81 BOULEVARD PIERRE PREMIER  
33110 LE BOUSCAT  
Tél : 05 56 30 95 75  
Fax : 08 97 50 56 06  
Email : CONTACT@VDASSOCIES.FR  
Portefeuille : 0201478984

Vos références :  
Contrat n° 10158549604  
Client n° 0626089020

AXA France IARD, atteste que :

**SOCOTEC DIAGNOSTIC  
21 ROUTE D'ALBERT  
62450 AVESNES LES BAPAUME**

est titulaire d'un contrat d'assurance N° 10158549604 ayant pris effet le 01/03/2018.  
Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités de **DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS** suivantes :

**AMIANTE :**  
ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE  
DIAGNOSTIC TECHNIQUE AMIANTE  
DIAGNOSTIC AMIANTE PARTIES PRIVATIVES  
CONTROLE PERIODIQUE ( AMIANTE )  
CONTROLE VISUEL APRES TRAVAUX ( PLOMB - AMIANTE )  
REPERAGE AMIANTE AVANT/ APRES TRAVAUX ET DEMOLITION  
REPERAGE AMIANTE ET D'HAP SUR SURFACE BITUMEE ET ENROBES

**PLOMB :**  
DIAGNOSTIC PLOMB DANS L'EAU  
CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB ( CREP )  
DIAGNOSTIC DE RISQUE D'INTOXICATION AU PLOMB DANS LES PEINTURES ( DRIPP )  
RECHERCHE DE PLOMB AVANT TRAVAUX / DEMOLITION

**ETAT PARASITAIRE :**  
ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES  
ETAT PARASITAIRE ( MERULES, VRILLETES, LYCTUS )  
INFORMATION SUR LA PRESENCE DE RISQUE DE MERULE ( LOI ALUR )

**MESURES :**  
MESURAGE LOI CARREZ ET LOI BOUTIN  
CALCULS DES MILLIEMES -TANTIEMES DE COPROPRIETE ET REALISATION DE PLANS ASSOCIES SELON LES TEXTES SUIVANTS : LOI

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros  
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre  
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460  
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/2

10158549604180710

65-557 DU 10 JUILLET 1965, DECRET 67-223 DU 17 MARS 1967, DECRET 2004- 479 du 27 mai 2004 ET SUIVANTS FIXANT LE STATUT DE LA COPROPRIETE DES IMMEUBLES BATIS.

AUTRES :

ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ  
ETAT DES RISQUES NATURELS, MINIERES ET TECHNOLOGIQUES ( ENRNMT )  
ESRIS (ETAT DES SERVITUDES RISQUES ET D'INFORMATION SUR LES SOLS)  
ERP (ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS)  
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE  
DPE INDIVIDUEL POUR MAISONS INDIVIDUELLES, APPARTEMENTS ET LOTS TERTIAIRES AFFECTES A DES IMMEUBLES A USAGE PRINCIPAL D'HABITATION, AINSI QUE LES ATTESTATIONS DE PRISE EN COMPTE DE LA REGLEMENTATION THERMIQUE.  
ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE.  
ETUDE REGLEMENTATION THERMIQUE 2005 ET 2012.  
DOCUMENT ETABLI A L'ISSUE DU CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF  
DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT AUTONOME ET COLLECTIF  
ETAT DES LIEUX LOCATIFS  
DIAGNOSTIC DE SECURITE PISCINE  
CERTIFICAT DE DECENCE ET CERTIFICAT DE TRAVAUX DE REHABILITATION  
DIAGNOSTIC POUR OBTENTION DE PRET A TAUX ZERO  
INFILTROMETRIE-MESURES DE PERMEABILITE DU BATIMENT ET DES RESEAUX AERAIQUES  
THERMOGRAPHIE INFRAROUGE  
DIAGNOSTIC RADON : DANS TOUS TYPES DE BATIMENTS.  
DIAGNOSTIC DANS LE CADRE DE LA LOI SRU AVANT MISE EN COPROPRIETE  
DIAGNOSTIC DECHETS DE CHANTIER – ARTICLES R 111-43 A R 111-49 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION  
DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES COPROPRIETE - Articles L 230-2, III, R 230-1 DU CODE DU TRAVAIL  
DIAGNOSTIC TECHNIQUE GLOBAL (DTG ) POUR LES COPROPRIETES - LOI N° 2014-366 POUR L'ACCES AU LOGEMENT ET UN URBANISME RENOVE « ALUR », A L'EXCLUSION DE MISSIONS RELEVANT D'UN PROFESSIONNEL DE LA VENTE OU DE LA LOCATION DE BIENS IMMOBILIERS.  
DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPES  
EXPERTISE EN VALEUR VENALE ET LOCATIVE ( SOUS RESERVE D'OBTENTION DE FORMATION )  
ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION  
CENTRE DE FORMATION  
MESURES D'EMPOUSSIEREMENT AMIANTE AVEC STRATEGIE D'ECHANTILLONAGE  
DIAGNOSTIC QUALITE DE L'AIR INTERIEUR  
VERIFICATION PERIODIQUE ET INITIALE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES  
VERIFICATION PERIODIQUE ET INITIALE DES INSTALLATIONS DE GAZ  
VERIFICATION PERIODIQUE ET INITIALE DES ENGINES DE LEVAGE ET DE CHANTIER  
DIAGNOSTIC SECURITE INCENDIE  
CONTROLE DE SECURITE DES AIRES DE JEUX  
RECHERCHE DE METAUX LOURDS SUR TOUS TYPES D'OUVRAGES ET DE BÂTIMENTS

La garantie Responsabilité civile professionnelle s'exerce à concurrence de 5.000.000 € par sinistre et par année d'assurance.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS le 02 Janvier 2020  
Pour la société :



AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros  
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre  
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA Intracommunautaire n° FR 14 722 057 460  
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

2/2

## ANNEXE 6 - PLANS / CROQUIS

## PLANCHE DE REPERAGE

Bien : 13LC20102 - 41 Avenue Charles Péguy - Logement 2 - R+1 - ESC C2 77000 MELUN

Zone :R+1

Plan

Auteur :LEITE LOPES Alain

N° de planche :1/1

### Légende type de mur :

	Cloisons Plaques de plâtre
	Murs Bois
	Murs Briques
	Murs carreaux de plâtre
	Murs Béton
	Murs porteurs et/ou mur de refend / Plaques de plâtre
	Murs périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)
	Murs Torchis
	Murs Brique / Enduit
	Murs Brique plâtrière
	Murs Pierre
	Murs Mâchefer
	Murs Parpaing
	Murs amiantés

### Légende des prélèvements :

	Prélèvement de sol amianté
	Prélèvement de sol non amianté
	Prélèvement de plafond amianté
	Prélèvement de plafond non amianté
	Prélèvement de mur amianté
	Prélèvement de mur non amianté
	Autre type de prélèvement amianté
	Autre type de prélèvement non amianté
	Sols amiantés
	Plafonds amiantés
	Sols et plafonds amiantés

